

Département de la Moselle
Arrondissement de Sarrebourg
MAIRIE DE BROUDERDORFF
57565

PROCES VERBAL D'UNE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 mai 2024
à 19 heures 00

Date de la convocation : 22/05/2024

Membres présents : KLOCK François, CHRIST Jean-Luc, GIO Bertrand, KROMMENACKER Roger, MARCHAL Stéphanie, MATT Denis, SOUTTER Joseph, SICILIANO Serge, BAUMANN Claude, LANG Nicolas, BRICHLER Nicolas, ISS Arnaud

Membres absents excusés : PETRI Marie-Paule, SPAHN Sandrine, CHARBY Christiane

Membres non excusés :

Secrétaire de séance : MARCHAL Stéphanie

Points à l'ordre du jour :

- 1- Dénomination de voies de la commune
- 2 – Tarifs de la location de la salle socio-éducative : fixation du tarif de la prestation « nettoyage »
- 3 – Création d'un poste d'adjoint technique (réajustement du temps de travail)
- 4 – Instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle
- 5 – Communications
- 6 - Divers

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures. Après avoir constaté que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer, il invite les conseillers à désigner le secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il arrête les procès-verbaux des séances du conseil municipal en date du 28 mars 2024 et informe l'assemblée que les procès-verbaux pourront être consultés sur site de la commune et seront tenus à la disposition du public en mairie.

N° 2024_30-05-01

Dénomination des voies de la commune pour la création de la Base Adresse Locale

Le maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours, la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, sur proposition du Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- De valider les noms attribués à l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation (liste en annexe de la présente délibération)
- D'adopter les dénominations suivantes pour les voies qui n'en avaient pas encore fait l'objet :
 - o Chemin de la Ferme
 - o Impasse des Pruniers
 - o Impasse de la Salle des fêtes
 - o Impasse de la Griotte
- D'autoriser Mr le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à : l'unanimité des membres présents

N° 2024_30-05-02

Location de la salle socio-éducative : fixation du tarif de la prestation « nettoyage »

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération en date du 07 avril 2022 fixant les tarifs de location de la salle socio-éducative et des charges annexes ;

- Décide de compléter ladite délibération par le montant du tarif pour **la prestation de nettoyage de la salle par la commune qui est fixé à 120 €**
- Précise que si le locataire sollicite cette prestation, il s'engage à libérer la salle au plus tard à 18 heures le dimanche avec la vaisselle rangée, les poubelles vidées et la salle balayée.

Adoptée à : l'unanimité des membres présents

N° 2024_30-05-03

Création d'un emploi

Le Maire informe l'assemblée :

Compte tenu de la nécessité de réaliser un entretien régulier des locaux de la salle socio-éducative suite aux importants travaux de réhabilitation effectués en 2022 et en raison l'occupation régulière de la salle, il convient de renforcer les effectifs du service technique.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de technicien de surface à temps non complet, **soit 1,5/35^{ème}** pour assurer le nettoyage des locaux de la salle socio-éducative à compter du 1^{er} juillet 2024.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de **catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique.**

Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées par l'article 3-3-3 de la loi n° 2019-828 du 06 août 2019.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique sur la base de l'espace indiciaire de référence dudit grade.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le tableau des emplois ;

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Adoptée à : l'unanimité des membres présents

Instauration d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Ce point à l'ordre du jour sera étudié lors d'une prochaine séance du conseil en raison de l'absence de l'avis du comité social territorial.

Communications :

Trottoirs rue du Stade : le maire informe l'assemblée que la demande de subvention pour ce projet a été transmise au département.

Carte communale : le maire informe l'assemblée que le projet de révision de la carte communale est en cours. Une 1^{ère} réunion de démarrage a eu lieu le 19 mars dernier en présence des Personnes Publiques Associées. Une nouvelle réunion aura lieu après les vacances d'été.

Divers : le maire présente à l'assemblée les documents d'analyse financière 2023 de la commune établis par les services du Trésor Public.

La séance est close à 20 h 30.

Nom - prénom	Qualité	Signature
KLOCK François	Maire	
MARCHAL Stéphanie	Secrétaire de séance	